

Sommaire:

Dossier:

langues en Europe : éviter Babel...1-5

Elargissement:

on se presse au portillon.....6-7

Opinion:

"pour une Europe
du refus de la misère"8-9

Droit communautaire:

la foire aux cancrs10

Autos:

les meilleurs prix au Portugal.....11

TVA:

pour un système
vraiment européen12

Europe sans frontières13

Parlez-nous d'Europe.....14-15

La parole au Parlement européen:

"eurodéputés, lobbyistes :
un nouveau code de conduite" 16-17

Eurodroit:

à propos
des indemnités funéraires.....18

Publications:19

Expositions:

préserver notre planète.....19

Les activités du Bureau20

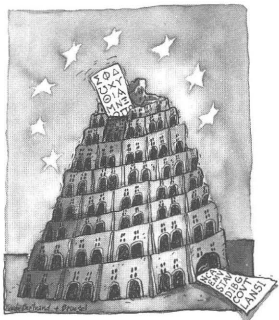


Déjà treize langues: conjuré Babel!

L'Union européenne, c'est quinze pays et treize langues officielles... en attendant les élargissements. Comment éviter la pagaille linguistique? La pluralité des langues est à la fois une richesse et un péril pour la construction européenne.

En Russie ou en Chine, en Amérique du Nord ou du Sud, on peut parcourir des milliers de kilomètres sans sortir de la même aire linguistique. En revanche, en Europe, un simple déplacement de deux heures en voiture permet de tra-

verser deux ou trois frontières de langues. Pas besoin d'entrer en contact avec les habitants: les panneaux indicateurs le long des routes ou la toponymie sont suffisamment explicites. Et dans certains cas, il n'est même pas nécessaire de sortir ►►



ooo des frontières du pays. L'automobiliste qui emprunte la E40 Bruxelles-Liège en fait l'expérience: sur les panneaux de l'autoroute, langues néerlandaise et française alternent jusqu'à en donner le tournis.

De l'Atlantique au Caucase, on dénombre une cinquantaine de langues, en incluant des langues non étatiques mais largement représentées. Pour la seule zone géographique des Quinze, treize langues d'Etat sont considérées comme langues officielles de l'Union. Encore faut-il signaler une subtilité: deux d'entre elles, le luxembourgeois et l'irlandais, ne sont pas retenues comme «langues de travail» des institutions communautaires. Leur emploi se limite à des circonstances particulières. Ainsi, l'irlandais est l'une des langues dans lesquelles sont rédigés les traités européens. Le texte qui doit remplacer le traité de Maastricht au terme de la Conférence intergouvernementale sera donc traduit en douze langues,

«A l'évidence, la pluralité des langues est l'un des obstacles majeurs à la mise en place d'une Europe unie», estime Miguel Siguan, professeur à l'Université de Barcelone et l'un des experts les plus reconnus en matière de bilinguisme. Dans «L'Europe des langues» (Mardaga éditeur, 1996), il ajoute que, malgré cette évidence, «il est rare que l'on traite des problèmes linguistiques que soulève la construction de l'Europe.» De fait, la question linguistique ne figure pas au centre des débats sur l'avenir de l'Union et, en particulier, de son élargissement. «Une Union européenne dotée d'une vingtaine de langues de travail deviendrait complètement ingérable», estime un haut fonctionnaire de la Commission européenne.

Un coût exorbitant

L'an dernier, au moment de l'incorporation de trois nouveaux pays, on a calculé que les services de traduction de l'Union européenne donnaient déjà du travail à quelque 1800 traducteurs auxquels il convient d'ajouter 600 employés administratifs. Soit, au total, 12% du

Histoires bilingues

Bruxelles fourmille de langues diverses. En raison du statut bilingue de la capitale, mais aussi de la présence européenne, certains parents décident d'y élever leurs enfants dans plus d'une langue.

Un fait est certain : le bilinguisme est toujours une longue histoire. Lorsque j'ai demandé à **Frédéric**

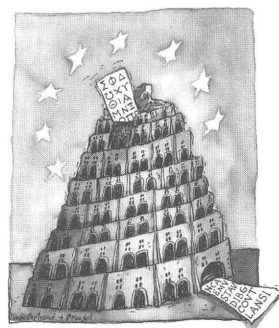


personnel de la Commission et 30% des universitaires. On reconnaît que le coût annuel de ces services s'élève à 30% du budget de fonctionnement de l'Union européenne. Pour alléger le travail, des spécialistes ont développé des banques terminologiques qui fournissent un grand nombre de termes techniques dans toutes les langues officielles. La Commission finance également différents systèmes de traduction assistée par ordinateur (Systran, Eurotra). En dépit des efforts déployés, les équivalences nécessitent toujours la relecture par un traducteur.

Trauwaen (24 ans) pourquoi il avait été élevé dans les deux langues, il m'a expliqué que quand il était petit, sa mère francophone et son père néerlandophone avaient décidé de l'inscrire dans une école néerlandophone. Le choix s'imposait du fait qu'ils habitaient Hoeilaert. Et on parlait français à la maison. Quand ses parents ont divorcé, il a gardé contact avec les deux langues et s'est constitué un groupe d'amis bilingues. « Mes activités extrascolaires avaient lieu en français et j'en ai gardé des amis. » Frédéric a terminé ses études en 1995 et a trouvé un emploi dans une banque de Bruxelles ooo



Fotoclub SAB / Alain Schellinckx



Le principe qui veut que toutes les langues des pays membres doivent être langues officielles de l'Union- semble avoir atteint les limites de ses possibilités. Mais comment le changer? Si, à l'image du Conseil de l'Europe et de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique), la Communauté européenne avait adopté dès le début l'anglais et le français comme seules langues de travail, ce serait une pratique acceptée et difficile à changer. En revanche, il paraît improbable de prendre aujourd'hui une telle décision, en raison du rôle de l'Allemagne et du fait que la langue de

Goethe est la plus parlée dans l'espace européen, même sans compter les revendications des locuteurs de langues officielles moins répandues (néerlandais, danois, portugais, ...), pour qui l'indispensable Europe culturelle passe par l'égalité et l'affirmation de *toutes* les langues.

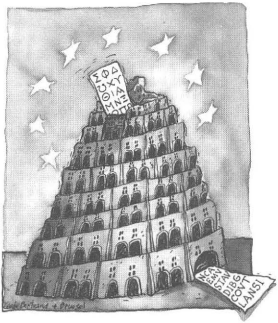
«*Dissociations plutôt langue culturelle et langue de communication*, propose J.F. van den Broeck, ancien directeur du Bureau en Belgique de la Commission européenne. *Adoptons pour nos échanges et publications une langue ou un jargon commun - l'anglais, l'espéranto ou même le* ○○○

○○○ quelques mois plus tard. Pour un jeune universitaire tel que lui, son parfait bilinguisme a constitué un atout exceptionnel. " C'est un facteur plus important que je ne le pensais. C'est surtout un avantage à Bruxelles, où on attend du candidat qu'il soit bilingue, quand on ne l'exige pas. C'est un avantage, mais pas nécessairement un élément déterminant.

" Frédéric sait pertinemment que ce n'est pas une simple question de langue. " J'estime également que le fait de parler deux langues est très enrichissant. Le contact avec deux cultures différentes ouvre l'esprit sur deux mondes... En

Belgique, en tout cas, il est passionnant de voir l'image qu'on se fait de l'autre. "

Pourtant, une éducation bilingue n'est pas évidente. **Véronique Vrijdags** nous explique pourquoi elle a inscrit sa fille dans l'enseignement néerlandophone alors qu'elle et son mari sont francophones. " C'est en partie pour des raisons pratiques. Quand nous avons déménagé à Rhode-Saint-Genèse, nous y avons trouvé une petite école sympathique où nous pouvions inscrire Julie. Des connaissances nous ont également encouragés à la mettre dans une école néerlandophone. En outre, ma mère est fla- ○○○



ooo *latin, comme le propose l'écrivain Umberto Eco - et continuons par ailleurs à pouvoir nous exprimer chacun dans notre langue.* Le rôle croissant de l'anglais comme langue de communication internationale doit-il pour autant en faire la langue supranationale de l'Europe unie? Ouvrir le débat, en Belgique comme chez nos voisins, ne manque pas d'exacerber les susceptibilités.

Le programme Socrates

La controverse ne doit pourtant pas cacher une réalité: très peu de jeunes Européens parlent une ou deux langues étrangères. Jean-Pierre Gailliez, administrateur délégué du Centre d'animation en langues, rappelle qu'«en Belgique, à peine 5% des porteurs de diplômes, secondaire ou supérieur, parlent une langue apprise lorsque l'occasion se présente». L'an dernier, les Quinze ont adopté une résolution en faveur du plurilinguisme dans l'Union. La maîtrise de plusieurs langues communautaires est considérée comme un facteur de mobilité des jeunes. En particulier des chômeurs. Le programme européen SOCRATES, qui couvre la période allant de 1995 à 1999, prévoit une série de mesures qui visent à améliorer l'enseignement et l'apprentissage des langues. Ces actions intègrent et développent celles du précédent programme LINGUA(1990-1994): recherche de nouvelles formules pédagogiques, bourses d'échanges d'étudiants et d'enseignants... Quant au programme LEONARDO, consacré à la formation professionnelle, il comporte un volet linguistique. Sait-on que près de 40% des Européens entre 40 et 54 ans n'ont jamais appris une langue étrangère? Pour autant, les ministres de l'Education des Quinze sont forcés de constater, cette année encore, que dans la pratique, le plurilinguisme n'a pas réellement progressé. Et certaines options fondamentales font plus que jamais l'objet de controverses. A quel âge faut-il apprendre les langues étrangères? Lesquelles étudier en priorité? Ces questions ne manquent pas de resurgir dans le cadre des discussions sur le livre

blanc «Enseigner et apprendre: vers une société cognitive», de la Commission européenne. «Certains pays pensent qu'il faut commencer l'étude des langues étrangères dès l'école maternelle, mais d'autres critiquent cette idée», constate Giancarlo Lombardi, ministre italien de l'Education, qui préside actuellement les débats européens. Au Luxembourg, nous apprenons le français et l'allemand dès la première année de scolarité», souligne sa collègue Erna Hennicot-Schoepges, qui se félicite du trilinguisme de ses concitoyens. A l'inverse, le ministre britannique Eric Forth assure que les premières années scolaires doivent être consacrées à «un bon apprentissage de la langue maternelle, avant de se lancer dans d'autres langues étrangères». Le choix des langues à enseigner ne fait pas non plus l'unanimité. La plupart des pays veulent s'en tenir aux langues de l'Union. D'autres, comme l'Allemagne et l'Autriche, préconisent les langues d'Europe centrale et le russe, géographiquement plus proches que le finnois ou le grec. Objectif: ne pas faire de l'Europe une île dans le monde.

Olivier Rogeau

Babel : le mythe

Presque aussi célèbre que le Paradis terrestre, la tour de Babel est l'un de ces grands mythes bibliques qui imprègnent depuis des siècles la civilisation occidentale. La légende s'inspire en fait de la ziggourat babylonienne, immense tour à étage qui faisait partie des lieux sacrés en Mésopotamie. D'après la Genèse, les descendants de Noé ont érigé une tour qu'ils prétendaient élever jusqu'au ciel. Irrité par tant d'orgueil, Dieu a rendu l'entreprise impossible en créant la confusion des langues entre les bâtisseurs. Babel est devenu aujourd'hui le symbole de l'incompréhension et de la cacophonie linguistique qui paralyse un groupe, un organisme, une institution ...

O.R.

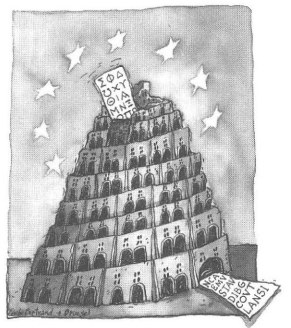
ooo mande, même si j'ai été élevée dans un milieu francophone. " Récemment, Véronique a suivi deux ans de néerlandais afin de pouvoir raconter des histoires en néerlandais à sa fille avant de la mettre au lit.

Cependant, il lui est toujours difficile d'aider Julie dans ses devoirs. Julie (10 ans) éprouve d'ailleurs certaines difficultés à l'école et on a un peu tendance à en attribuer la faute au bilinguisme. Véronique Vrijdags pense que Julie aurait peut-être eu des problèmes similaires dans une école francophone. Elle estime que la

réussite du bilinguisme dépend de " l'existence d'une série de conditions telles qu'un équilibre personnel, des capacités intellectuelles et une bonne faculté d'adaptation ...alors que Julie est un peu lente. " À la suite de cette expérience, Véronique et son mari ont décidé d'inscrire leur second enfant, Jean, dans une école francophone. Si c'était à refaire, Véronique ne ferait plus le même choix. " Je mettrais mes deux enfants dans l'enseignement francophone parce que notre langue est le français. La culture qu'on partage avec ses enfants est importante, il faut être cohérent. Par contre, je suis convaincue ooo



© Photo News



L'allemand, première langue maternelle

Dans l'Europe des Quinze, 25% des personnes de 15 ans et plus déclarent avoir l'allemand pour langue maternelle, ce qui fait de la langue de Goethe la première langue maternelle de l'Union, selon les résultats de l'enquête Eurobaromètre publiés fin juin. Avec la réunification de l'Allemagne et l'entrée de l'Autriche dans l'Union, la langue allemande a pris de l'ampleur: en 1987, seuls 20% des Européens la considéraient comme langue maternelle.

L'anglais, le français et l'italien prennent ensemble la deuxième place avec chacun 16% des Européens. Puis viennent l'espagnol (9%) et le néerlandais (6%). Le grec, le portugais et le suédois totalisent chacun 3% et le finnois arrive dernier des langues officielles de l'Union avec 1%.

Si l'on considère à présent les langues connues comme langues étrangères, le paysage change. L'anglais arrive premier: 33% des sondés déclarent le connaître assez pour prendre part à une conversation. Ensuite viennent le français (15%), puis l'allemand (9%) et l'espagnol (5%).

Les autres langues affichent des scores modestes: 2% pour l'italien, 1% pour le danois, le néerlandais et le suédois, et un pourcentage assimilé à zéro pour le finnois, le grec et le portugais. Notons au passage que 51% des personnes interrogées déclarent ne connaître aucune langue étrangère assez bien pour pouvoir participer à une conversation.

Au total, 49% des Européens de l'Union déclarent connaître l'anglais, soit comme langue maternelle soit comme langue étrangère, ce qui place la langue de Shakespeare en tête toutes catégories, devant l'allemand (34% en tout) et le français (31%). Puis viennent l'italien (18%) et l'espagnol (14%).

A la question de savoir quelles sont les langues étrangères les plus utiles à apprendre, 79% des Européens répondent «l'anglais»; 44% choisissent le français et 34% l'allemand. L'espagnol recueille 15%, l'italien 2% et le néerlandais 1%. Les autres langues restent proches de 0%. Bien sûr, dans ce cas, aucun sondé ne pouvait désigner sa langue maternelle.

que lorsqu'un des parents parle l'autre langue, une éducation bilingue est possible."

Chez les **Goffin**, un couple belgo-américain, les enfants reçoivent une éducation bilingue (anglais et néerlandais). "Pour nous, c'est logique. Il est naturel de nous adresser à nos enfants dans notre propre langue. Je crois aussi qu'il est important qu'un enfant ait l'occasion d'apprendre deux langues ou plus, c'est un sérieux avantage dans la vie." Hannah, l'aînée (7 ans), a quelques problèmes de langue et d'audition. Paula Goffin n'est pas convaincue qu'Hannah aurait évité ces problèmes si elle

avait été élevée dans une seule langue. "C'est plus difficile pour le premier enfant. Jacob, lui, parle les deux langues aussi bien l'une que l'autre." Hannah, Jacob et Sam fréquentent une école néerlandophone et parlent anglais avec leur maman à la maison. Hors de l'école, ils rencontrent des enfants anglophones grâce à l'importante communauté anglophone de Bruxelles. Ils entendent également beaucoup de français et "si nous continuons à habiter Bruxelles, ils deviendront parfaitement trilingues", estime Paula. □

Zoë De Smet

Elargissement: on se presse au portillon

Une Union européenne avec plus de 25 membres d'ici à dix ans? Pas impossible. Les pays candidats à l'adhésion sont nombreux, et l'élargissement aura des effets bénéfiques pour toute l'Union. Mais il y a des conditions à respecter... Un bref tour de la question.

Quels sont les pays qui ont présenté une demande d'adhésion?

Le Conseil de l'Union européenne a reçu les demandes d'adhésion de la Turquie (1987), de Chypre (1980), de Malte (1990) et de la Suisse (1992). Les dix pays associés d'Europe centrale et orientale (en abrégé: PECO) ont eux aussi présenté une demande d'adhésion: Hongrie et Pologne (1994), Roumanie, Slovaquie, Lettonie, Estonie, Lituanie et Bulgarie (1995), République tchèque et Slovénie (1996).

Comment l'Union européenne a-t-elle répondu à ces demandes?

Après avoir émis des avis sur les demandes de la Turquie, de Chypre et de Malte, la Commission prépare actuellement des avis sur les autres demandes d'adhésion. Ils seront transmis au Conseil probablement dans le courant du troisième trimestre de 1997, soit après la conclusion de la conférence intergouvernementale (CIG), actuellement en cours, et qui doit réfléchir à l'adaptation des institutions de l'Union à une Europe élargie. Ces avis comporteront une description détaillée de la situation politique et économique de chaque pays candidat, une évaluation de sa capacité à adopter les droits et obligations communautaires, une indication des problèmes potentiels et une recommandation concernant l'ouverture des négociations.

Quels critères la Commission appliquera-t-elle dans la préparation des avis?

L'adhésion requiert de la part du pays candidat:

- des institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection;
- l'existence d'une économie de marché viable ainsi que la capacité à faire face à la concurrence à l'intérieur de l'Union;
- la capacité d'en assumer les obligations et, notamment, de souscrire aux objectifs de l'Union politique, économique et monétaire.

Qu'en est-il aujourd'hui?

Sans préjuger des avis, il est possible de donner certaines indications:

Conditions politiques: les pays ont institué des formes démocratiques de gouvernement, ont tenu des élections libres et en ont respecté les résultats. Les droits des minorités sont protégés, mais des tensions persistent dans certains pays. Autres problèmes, en fonction des pays: la coopération régionale, l'indépendance de la presse et des ONG ou encore le manque de formation et d'expérience des juges dans l'application des principes juridiques et constitutionnels récemment introduits.

Conditions économiques: la plupart des pays candidats ont jeté les fondations d'une économie de marché et la croissance reprend. Le PIB moyen par habitant s'élève à environ un tiers de la moyenne européenne, mais il existe de grandes disparités. Problèmes: les investissements étrangers restent faibles. Dans certains cas, les privatisations manquent de transparence et les réformes des secteurs bancaires restent peu avancées. Les politiques de concurrence commencent à peine à être mises en oeuvre.

Capacité d'assumer les obligations: les avis de la Commission décriront notamment la conformité des infrastructures des pays candidats aux normes établies par l'Union dans des domaines tels que environnement, énergie, sécurité nucléaire, télécoms, transports, santé et sécurité sur le lieu du travail. Dans l'ensemble, ils ont accompli des progrès raisonnables en matière de législation relative au marché intérieur. Restera, bien sûr, à pouvoir la faire appliquer.

Combien de temps dureront les négociations?

Difficile à prévoir. Elles pourraient commencer au début de 1998 si la CIG se termine au milieu de l'année prochaine. Dans le cas de l'Autriche, de la Suède et de la Finlande, elles ont duré treize mois contre près de... sept années pour l'Espagne et le Portugal. La durée des négocia-





© Fred Jourdan

tions, qui seront dirigées par la présidence de l'Union européenne, dépendra de la complexité des problèmes à résoudre et variera probablement d'un pays candidat à l'autre. Les accords seront ensuite soumis à la ratification dans tous les pays de l'Union. Autrement dit, ce n'est pas avant l'an 2000 que l'Europe procèdera à un nouvel élargissement.

Quels sont les avantages de l'élargissement pour l'Union européenne?

Il étendra la zone de stabilité en Europe et contribuera ainsi à la paix et à la sécurité sur l'ensemble du continent. L'élargissement de l'Union et celui de l'Otan sont cependant deux processus distincts. L'expansion du marché intérieur -on passera de 370 à 480 millions de consommateurs- stimulera la croissance économique. Une Union élargie aura également plus de poids dans les négociations internationales.

Quel sera le coût de l'élargissement?

S'il est encore trop tôt pour l'évaluer, on sait qu'il se fera surtout sentir dans les domaines de la politique agricole commune et des politiques structurelles, les deux postes de dépenses les plus importants de l'Union. Le cadre financier actuel de l'Union arrivera à échéance à la fin de 1999. Le futur cadre tiendra compte des effets probables de l'élargissement.

Comment l'élargissement est-il préparé actuellement?

Au Conseil européen d'Essen (1994), l'Union a décidé d'adopter une stratégie globale pour pré-

parer l'adhésion des PECO. Ses principaux éléments sont:

- la mise en oeuvre des accords européens, qui constituent le cadre juridique de l'association entre les pays candidats et l'Union; et qui couvrent les relations politiques et économiques;
- le soutien apporté par l'Union sous la forme des aides non remboursables du programme PHARE (11 milliards d'ECU entre 1989 et 1999);
- l'intégration de la législation relative au marché intérieur;
- un « dialogue structuré » avec tous les PECO: réunions périodiques des chefs d'Etat et de gouvernement, ainsi que des ministres en fonction de leurs compétences.

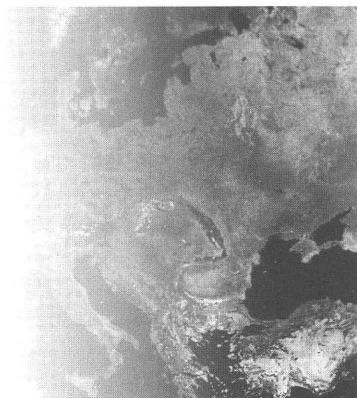
Qu'en est-il des demandes d'adhésion de Malte, Chypre, de la Suisse et de la Turquie?

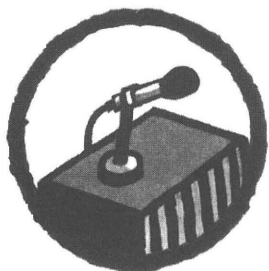
Malte et Chypre: les négociations commenceront six mois après la conclusion de la CIG.

Turquie: l'Union a un intérêt fondamental à approfondir sa relation avec ce pays, avec qui elle entretient une association depuis 1964 et, depuis le 1er janvier 1996, une union douanière.

Suisse: après la victoire du « non » au référendum de décembre 1992 sur l'adhésion de ce pays à l'Espace économique européen, Berne a décidé de ne pas relancer la demande d'adhésion introduite en mai de cette année-là... mais ne l'a pas pour autant formellement retirée.

A noter enfin que la **Russie** et d'autres **nouveaux pays indépendants** n'ont présenté aucune demande d'adhésion. Ces pays restent toutefois liés à l'Union par des accords de partenariat et de coopération. □





TRIBUNE

“17 octobre : pour une Europe du refus de la misère”

par Olivier Gerhard, Délégué du Mouvement international ATD Quart Monde

C'est aujourd'hui normal de proclamer la dignité des pauvres. Dans la réalité, rares sont les véritables marques de respect qui leur sont données. Mais le 17 octobre 1987, un geste a été posé qui rend cette date historique pour les plus pauvres comme pour les autres défenseurs des droits de l'homme. Ce jour-là, ils étaient cent mille, réunis autour du père Joseph Wresinski (fondateur du Mouvement international ATD Quart Monde) sur le Parvis des Libertés et des Droits de l'Homme à Paris pour sceller une dalle à l'honneur des victimes de la misère. Le message qui y est gravé est une référence pour toutes nos démocraties :

«Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré.» - Père Joseph Wresinski.

96.500 «GUEULES NOIRES» EN EUROPE

En 1995, la production de charbon de l'Union européenne s'est redressée, après avoir baissé au cours des années précédentes: elle a augmenté de 2,7%, selon les données publiées récemment par Eurostat. Les importations en provenance du reste du monde ont elles aussi augmenté et l'on s'attend à ce qu'elles dépassent la production européenne. Les États-Unis sont devenus l'an dernier le premier fournisseur extérieur, avec 28% des importations; ils devancent désormais l'Afrique du Sud (22%) et laissent loin derrière l'Australie (13%), la ○○○

Cet événement fait date. Depuis, en effet, le 17 octobre a été célébré dans de nombreux pays comme une journée où donner la parole aux plus pauvres, rappeler l'engagement de ceux qui luttent avec eux et engager tous les hommes à les rejoindre pour détruire la misère. En réponse à l'appel des plus pauvres, fin 1992, l'ONU a décrété le **17 octobre, Journée mondiale du refus de la misère**. Par ailleurs des répliques de cette dalle ont été inaugurées à travers le monde et notamment dans plusieurs capitales européennes (Berlin, Strasbourg, Lisbonne). Un projet est en cours pour Bruxelles.

1996 a été proclamée par l'ONU «Année internationale pour l'élimination de la pauvreté». Le 17 octobre prend donc un relief particulier. A Bruxelles, une manifestation du Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale aura lieu au Parlement européen, Espace Léopold, à 14h30. Puis, de nombreuses associations, à l'invitation d'ATD Quart Monde Belgique, feront un cortège partant à 19h30 de la place du Jeu de Balle pour rejoindre le Mont des Arts. Leur objectif est de mettre en valeur le *Rapport général sur la pau-*

veté qui a été réalisé à la demande du gouvernement belge avec la participation étroite (tant pour la conception, le recueil des informations, que pour l'écriture finale) de nombreux groupes de personnes et familles en grande pauvreté.

«On pense qu'être pauvre, c'est manquer d'argent. C'est en partie vrai, mais la misère, c'est quand on ne peut rien donner aux autres, parce qu'on attend rien de nous». Ainsi s'exprimait la délégation belge à la session européenne des Universités populaires Quart Monde de juin 1995. Le *Rapport général sur la pauvreté* montre bien, à travers ceux qui vivent en grande pauvreté, les souffrances ressenties : pénurie de ressources, conditions de logement parfois dramatiques, santé usée par les épreuves physiques et morales. Privés d'emploi, mis en invalidité précoce ou contraints à des travaux irréguliers et précaires, les jeunes et adultes en grande pauvreté sont de plus en plus exclus de monde du travail, alors qu'à juste titre ils se considèrent comme des travailleurs. La plupart de leurs enfants se retrouvent dans l'enseignement spécial et finissent leur scolarité sans diplôme, parfois illettrés. La grande pauvreté est ainsi la conséquence d'une **privation d'un ensemble de responsabilités et de droits fondamentaux**, sans possibilité de reconquérir ces droits et de réassumer ces responsabilités dans un avenir prévisible.

Le plus dur, ce sont les atteintes à leur vie familiale. La misère casse les couples, amène à des placements d'enfants, crée des ruptures entre les différents membres de la famille. *«Nous voulons que nos enfants aient une meilleure vie que nous. Pour cela, il ne faut pas nous menacer, ou nous rabaisser, mais être à nos côtés».* Cet appel, des associations cherchent à y répondre, en permettant aux plus pauvres d'être reconnus comme des partenaires de la lutte contre la misère, aussi bien par les services sociaux, l'école, le monde du travail et des syndicats, que par le monde politique. S'il est un



© ATD

17 octobre 1995 : Jacques Santer, président de la Commission européenne, rencontre une délégation du Quart Monde.

chemin nouveau, commencé dès 1957 par Joseph Wresinski, c'est bien celui d'avoir ouvert le partenariat des plus pauvres, d'en avoir créé les conditions et de l'avoir proposé aux institutions locales, aux gouvernements nationaux, à l'Union européenne, au Conseil de l'Europe, comme à l'ONU.

Dès le début des années 1970, dans le cadre de ce **partenariat nouveau**, Joseph Wresinski rencontrait la Communauté européenne pour promouvoir non une Europe sociale qui pallie les effets d'une Europe économique, mais un développement socio-économique au service des droits de l'homme pour tous. Cela a conduit la Commission européenne à lancer des projets-pilotes de lutte contre la pauvreté qui ont, progressivement, expérimenté la multi-dimensionnalité (prise en compte simultanée des divers domaines à affronter : emploi, santé, logement, ressources, culture, ..), le partenariat entre les pouvoirs publics et les organisations citoyennes, ainsi que la participation des populations concernées.

Aujourd'hui, l'heure n'est plus à l'expérimentation, mais à la mobilisation. «**L'Union se doit de s'engager**», disait le Président Jacques Santer à un groupe de personnes en grande pauvreté qu'il rencontrait à l'occasion du 17 octobre 1995. Quelques directions doivent être poursuivies :

- De nombreuses actions de l'Union européenne ont la volonté de lutter contre l'exclusion sociale, mais ce terme est vague. Il faut évaluer leurs effets sur la grande pauvreté.
- Des actions significatives doivent être menées. Par exemple, le Livre Blanc «Politique sociale européenne : une voie à suivre» (1995) proposait de «**fixer des objectifs échelonnés jusqu'à l'an 2000 pour l'élimination de l'illettrisme et du manque de qualification de base chez les jeunes sortant de l'école**». Cela reste à réaliser. Autre exemple : la Commission européenne (DG X) a organisé avec le Mouvement ATD Quart Monde un Colloque «La culture et l'activité

humaine pour refuser la misère». Les actions culturelles menées à l'échelle européenne doivent donner corps à cette impulsion.

- La Conférence intergouvernementale doit inscrire dans le Traité la base juridique d'une action communautaire pour la lutte contre la pauvreté. De plus, l'impact sur les populations en situation de pauvreté de chaque politique de l'Union européenne doit obligatoirement être analysé.
- A terme, une directive-cadre sur la lutte contre la pauvreté en Europe doit solidifier une approche novatrice fondée sur une mobilisation de tous, centrée sur les plus pauvres, visant le rétablissement des droits de l'homme dans leur ensemble et menée en partenariat avec les populations concernées.
- Pour inscrire l'impérieuse nécessité de ce partenariat des plus pauvres dans la réalité de l'Union, il faut que le Comité économique et social s'ouvre, à un niveau européen, à des représentants de populations ayant des difficultés particulières à faire entendre leur voix.

Alors la démocratie, les droits de l'homme, le bien-être de tous, l'honneur de l'Europe et des plus pauvres y gagneront. □

Olivier Gerhard, né en 1949, à Vevey, en Suisse marié, 5 enfants.

Etudes : ingénieur physicien diplômé et licencié en mathématiques. Pendant deux ans, chercheur en mathématiques à Rome (Italie).

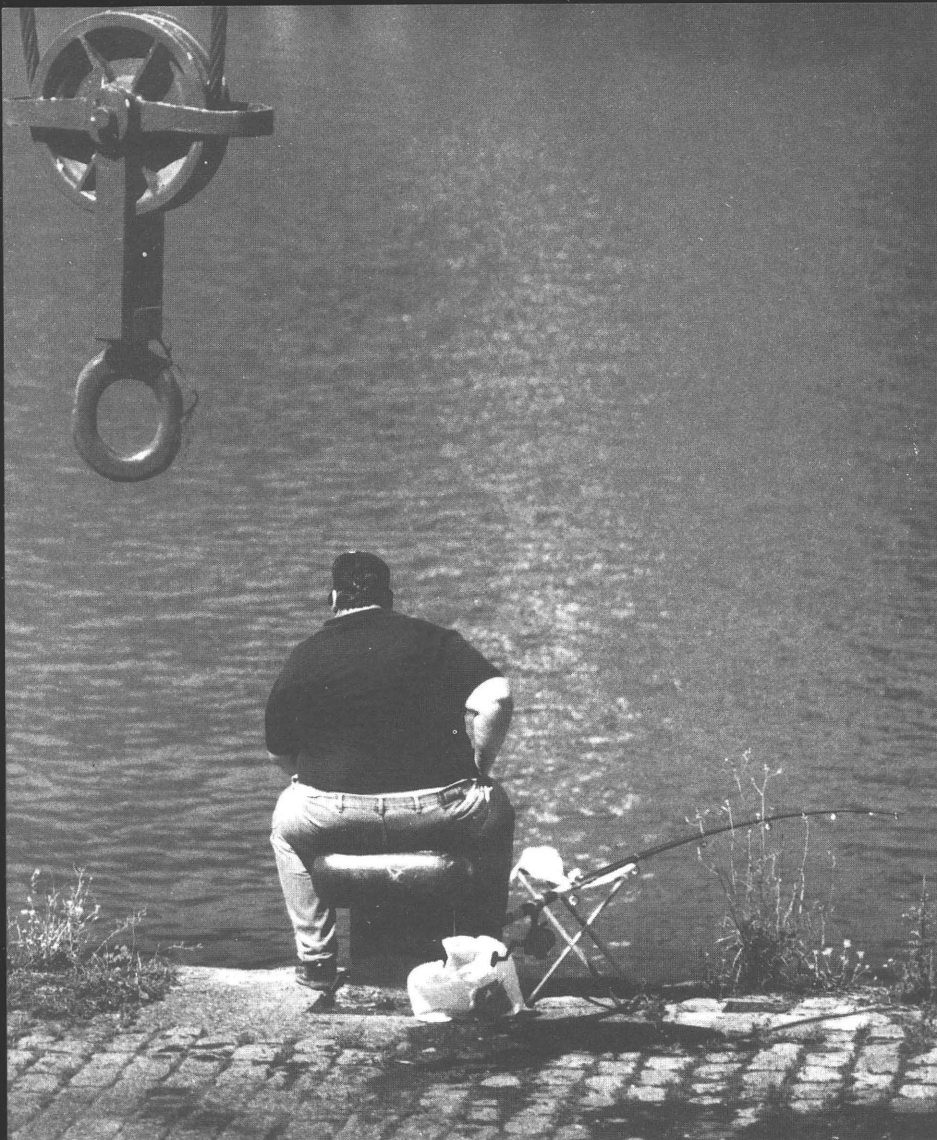
En 1975, il rejoint avec son épouse le Mouvement international ATD Quart Monde en tant que volontaire-permanent. Il y exerce successivement la responsabilité

- de la documentation et du recueil de l'histoire quotidienne des plus pauvres;
- de la représentation auprès du Conseil de l'Europe;
- de la délégation auprès de l'Union européenne.

ooo

Pologne (11%), la Colombie (8%), le Canada et l'ex-URSS (3% chacun) et la Chine (1%).

Quant à l'emploi, il a reculé à nouveau: le nombre moyen d'hommes employés au fond des mines est passé de 103.200 en 1994 à seulement 96.500 en 1995. On comptait 58.400 mineurs en Allemagne, 21.000 en Espagne, 11.000 au Royaume-Uni et 6.100 en France. Les mines portugaises ont fermé fin 1994. L'Allemagne et le Royaume-Uni, qui ont les plus forts rendements, fournissent aussi l'essentiel de la production. □



© Fotoklub S.A.B. / Luc Poffé

Droit communautaire : la foire aux cancrs

La Commission européenne multiplie les avis motivés et les procédures d'infraction contre des «élèves» rétifs et désobéissants, responsables de toutes sortes de violations des règles communautaires et de non-transposition des directives européennes dans leurs législations nationales.

La classe européenne truste les mauvaises notes, comme le témoigne l'avalanche d'avis motivés et de procédures d'infraction que la Commission européenne, gardienne des traités, est obligée d'adresser à presque tous les Etats membres. Dans l'espace d'un peu plus d'une semaine, du 2 au 12 juillet dernier, pas moins de soixante notifications ont été lancées contre une douzaine d'Etats membres: en tête figurent l'Italie avec douze infractions, suivie de près par la France avec 10, l'Allemagne 9 et la Belgique 8. Une belle empoignade pour s'attribuer la

palme du plus récalcitrant parmi quatre des six membres fondateurs de ce qui est devenu l'Union européenne! Les deux autres, les Pays-Bas et le Luxembourg, apparaissent en cette circonstance exclus de la lutte, avec respectivement 3 et 1 procédures.

Les Etats membres plus récents ne sont tout de même pas en reste, avec 6 citations pour le Portugal, 4 pour la Grèce, 2 pour l'Irlande et 1 pour le Danemark. Même les tout nouveaux venus pointent leur tête avec un avis motivé adressé à l'Autriche. Pas de cartons jaunes ni rouges cette semaine-là pour le Royaume-Uni, la Suède et la Finlande, qui ne manqueront toutefois pas d'occasions pour se rattraper.

Quant au genre de fautes et de méfaits constatés par la Commission, il n'y a que l'embarras du choix. Après les entorses au droit de séjour, les élèves européens se font épingler pour des infractions en matière douanière, pour les taxes sur les médicaments, pour non-respect de règles fiscales, pour restrictions aux retransmissions de certaines manifestations sportives, pour violation des lois sur le blanchiment de capitaux, pour non-exécution des arrêts de la Cour; s'y ajoutent la non-reconnaissance de diplômes, la non-transposition des directives sur l'ozone, sur les substances dangereuses, sur les «habitats naturels» (flore et faune sauvages), sur la réduction des substances dangereuses dans l'eau, sur la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés, sur les procédures de recours en matière de marchés publics, sur les marchés publics en général (et qui visent plus spécialement la Belgique), sur les élections municipales, sur les assurances vie et non-vie, et on en passe.

Comme on peut le voir, les autorités nationales des Quinze n'hésitent pas à enfreindre des «lois» européennes qu'ils ont pourtant formellement approuvées, après parfois de longues et tatillonnes discussions destinées à satisfaire les différentes et imprescriptibles exigences nationales.

Mais restons optimistes: malgré leur négligence et leur tendance à l'insoumission, les Etats membres finissent quand même, tôt ou tard, par céder et par se plier à la force de la loi ou, en dernière instance, aux décisions de la Cour de justice européenne, dont chaque arrêt représente une pierre de plus apportée à la construction européenne. Encore dernièrement (le 10 septembre 1996) la Belgique, Communautés française et flamande confondues, s'est fait taper sur les doigts par la Cour pour avoir enfreint certaines dispositions de la directive "Télévision sans frontières". □

Autos : des meilleurs prix au Portugal

Le Portugal est devenu le pays le moins cher de l'Union européenne pour les voitures, supplantant ainsi l'Italie. C'est ce que révèle la dernière enquête de la Commission européenne, qui porte sur les prix au 1er mai 1996 et dont les résultats ont récemment été publiés.

Au 1er mai, le Portugal offrait les prix les plus avantageux de l'Union pour 22 modèles de voitures sur 78 : il devançait ainsi le Royaume-Uni (16 modèles) et les Pays-Bas (14 modèles). Lors de l'enquête précédente, au 1er novembre 1995, c'était l'Italie qui affichait dans l'ensemble les prix les plus bas, mais entre temps, la lire s'est réévaluée de 8 % par rapport à l'ECU. L'Allemagne et la France restent les pays plus chers, mais l'Autriche a quitté cette catégorie.

Pour l'enquête, on a pris en considération les prix au détail recommandés, pour les modèles les plus vendus, par 23 constructeurs européens et japonais - y compris les modèles européens de Ford et General Motors. Trois pays de l'Europe des Quinze - Danemark, Grèce et Finlande - n'y figurent pas en raison du niveau de leurs taxes, qui fausse les prix de vente hors TVA.

Les différences de prix entre pays de l'Union européenne se sont plutôt amenuisées entre novembre 1995 et mai 1996 (voir tableau). En mai, on ne dépassait 20 % d'écart entre le pays le plus cher et le moins cher que pour 40 modèles sur 78, contre 60 modèles sur 77 en novembre dernier. C'est dans la catégorie des petites cylindrées que l'on constate les écarts les plus élevés. Ils restent assez importants pour les voitures de luxe. En revanche, on observe les écarts les plus faibles dans les catégories des mini-voitures et des cylindrées moyennes.

Les consommateurs européens cherchent de plus en plus à acheter leur voiture dans le pays de l'Union où ils trouvent les prix et les conditions de vente les plus avantageux, ce qui, selon la Commission, contribue à réduire les écarts. Cependant, tous les obstacles n'ont pas disparu pour les automobilistes qui veulent acheter «sans frontières»... et sans intermédiaire. □



Quelques points saillants

Les disparités de prix au 1er mai 1996 pour les voitures les plus vendues dans la Communauté (pour la comparaison, les écarts de prix au 1er novembre 1995 sont donnés entre parenthèses) étaient celles-ci :

PETITES CYLINDRÉES		
Fiat Punto	21,4 %	(23,5 %)
Ford Fiesta	22,0 %	(20,1 %)
Renault Clio	19,1 %	(21,5 %)
CYLINDRÉES MOYENNES		
VW Golf	11,7 %	(17,1 %)
Opel Astra/Kadett	13,8 %	(15,2 %)
Ford Escort/Orion	18,2 %	(19,6 %)
GRANDES CYLINDRÉES		
BMW 316	9,2 %	(16,1 %)
Audi A 4	13,0 %	(17,4 %)
Renault Laguna	20,4 %	(22,3 %)



© Fotoklub S.A.B. / Luc Poffé

A épingler

- Le 11 octobre 1996, à Nivelles, les 5 ONG partenaires de Rehabilitation International - European Communities Association (RI-ECA) et l'Agence callonne pour l'intégration des handicapés (AWIPH) organisent une journée d'études sur "Communication et handicap", avec le soutien de la Commission européenne, dans le cadre du programme HELIOS II.
Rens.:071/23.86.13.

- Le 7 novembre 1996, journée de conférences-débats (en anglais) sur le thème : "Quel avenir pour la libéralisation industrielle en Europe?", en présence notamment des commissaires Van Miert (concurrence) et Bonino (consommation).
Lieu : hôtel SAS, Bruxelles.
Rens.:
0044/171.453.2700
Fax :
0044/171.636.1976

TVA : pour un système vraiment européen

Le système actuel de TVA pêche par bien des défauts. Aussi, la Commission européenne propose un programme de réforme ambitieux.

Quand les formalités de TVA coûtent cinq fois plus cher aux entreprises pour les transactions «européennes» que pour les opérations purement nationales, on ne peut pas vraiment parler de marché unique - et cette situation handicape les PME. Lorsque chaque année environ 700 milliards d'ECU de marchandises circulent hors TVA, en attendant de la payer en fin de circuit, le risque de fraude apparaît énorme. Quand il existe 25 règles différentes pour déterminer le lieu où une opération économique doit être taxée, on aboutit à des frais inutiles qui se répercutent sur les prix payés par les consommateurs. Autant d'exemples de défauts du système actuel de TVA, autant de raisons pour les modifier.

C'est justement ce que propose la Commission européenne aux Quinze en leur présentant un programme destiné à passer par étapes à un nouveau système pour le début du siècle prochain. N'oublions d'ailleurs pas que la formule actuelle de TVA, mise en place en 1993 et fondée sur la taxation dans le pays de consommation - avec des exceptions - a toujours été conçue comme

provisoire. La Commission et les Etats membres de l'Union ont prévu de la remplacer par un système de taxation dans le pays d'origine des marchandises et des services. Le Conseil de l'Union l'a encore confirmé en octobre 1994.

A présent, la Commission européenne estime qu'il faut profiter de ce changement prévu pour éliminer les inconvénients du système actuel et mettre en place un espace fiscal européen. En outre, pour la Commission, la nouvelle formule de TVA doit maintenir le niveau des recettes des Quinze, offrir des règles simples et appliquées partout de la même façon, et garantir l'efficacité des contrôles.

La Commission envisage de présenter des propositions détaillées en plusieurs étapes, d'ici à 1999. Il ne sera sans doute pas facile de les faire adopter car, en matière fiscale, il faut l'unanimité des Quinze... sauf si les Quinze eux-mêmes en décident autrement lors de la réforme du traité de Maastricht, lancé en mars à Turin. □

Décision

72 millions d'ECU pour la coopération transfrontalière entre France et Belgique

La Commission européenne a accordé une aide de 72 millions d'ECUS au titre de l'initiative Interreg pour la coopération transfrontalière entre la Belgique et la France. Parmi les bénéficiaires : les arrondissements de Tournai, Ath, Mons et Thuin en Wallonie, et ceux de Lille-Roubaix-Tourcoing, Douai, Valenciennes, Avesnes et Cambrai dans les départements du Nord et de l'Aisne.

Quelque 500 emplois devraient être créés en entreprises. Également visés : le développement de partenariats transfrontaliers entre plusieurs centaines d'entreprises ainsi que la formation de près de 3.000 personnes. Les financements nationaux s'élèvent à 47 millions d'ECU en France et à 30 millions en Belgique. Le programme prévoit aussi des projets de réhabilitation de l'environnement, de lutte contre la pollution, ainsi que des opérations de valorisation touristique de la zone transfrontalière, d'amélioration des réseaux de services aux populations.

Initiative

Consommateurs : simplicité + information = sécurité

Grâce à une directive proposée récemment par la Commission européenne, les consommateurs pourraient dans quelques années avoir dans toute l'Union la même garantie d'information complète sur les emballages de centaines de milliers de pré-

parations chimiques dangereuses. Les emballages contiendraient obligatoirement des fiches de données de sécurité expliquant la composition et les propriétés des préparations et indiquant les précautions à prendre pour leur usage.

La Commission propose de regrouper en un seul texte toutes les règles européennes applicables à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations chimiques dangereuses. Elle veut en profiter pour étendre la réglementation actuelle aux pesticides et à des préparations qui ne sont pas aujourd'hui classées comme dangereuses, mais qui pourraient être nocives.

S'ils l'adoptent, les Quinze devront appliquer la directive en l'an 2003 au plus tard. Ils ne devront plus alors prendre, comme actuellement, des mesures nationales.

PME

Contrôle des fusions et concentrations d'entreprises

Dans l'Europe des Quinze, le marché devient de plus en plus intégré; pour en tenir compte, la Commission européenne a proposé récemment aux Quinze d'abaisser les seuils de chiffre d'affaires au-dessous desquels une fusion ou une concentration d'entreprises doit obligatoirement recevoir son feu vert. Mais la Commission a précisé d'emblée que ces nouvelles propositions ne toucheront pas les petites et moyennes entreprises (PME), contrairement à certaines rumeurs.

La Commission souhaite faire passer les seuils en cause de 5 à 3 milliards d'écus pour le chiffre d'affaires cumulé

au niveau mondial et de 250 à 150 millions d'écus pour le chiffre d'affaires à l'échelon européen.

Artisanat et micro-entreprises: plus de coopération

Afin de permettre aux entreprises artisanales et aux micro-entreprises de mieux exploiter les avantages offerts par le marché unique européen, la Commission européenne a décidé de mettre en oeuvre un programme destiné à les assister dans le domaine de la coopération transnationale. Publiée au Journal Officiel des Communautés européennes (n° C 142 du 14.5.1996 et rectifications dans le n° C 149 du 23.5.1996), cette action s'adresse aux organisations ayant une solide expérience en matière de conseil et d'accompagnement des entreprises. Par le biais de rencontres entre entreprises, préparées par les organisations d'accompagnement, les projets doivent faciliter la mise en contact des partenaires potentiels de l'Union européenne et des autres Etats membres de l'Espace économique européen dans le but de créer des coopérations durables entre entreprises. Chaque projet doit impliquer des organismes d'accompagnement et des entreprises d'au moins deux Etats membres. La Commission peut prendre en charge jusqu'à 50% du coût total de chaque projet retenu, dans la limite de 20.000 ECU. La date limite pour la soumission des projets à la Commission est fixée au 1er novembre 1996. On peut obtenir des informations complémentaires et une note explicative à l'adresse suivante:

Commission européenne - DG XXIII.A.4 - rue de la Loi 200 (AN80) - 1049 Bruxelles - fax: 02/295.21.54.



Chaque mois,
des citoyens résidant
en Belgique racontent
à Eurinfo l'Europe
telle qu'ils la voient.

Textes : Xavier Deutsch
Photos : Marina Cox



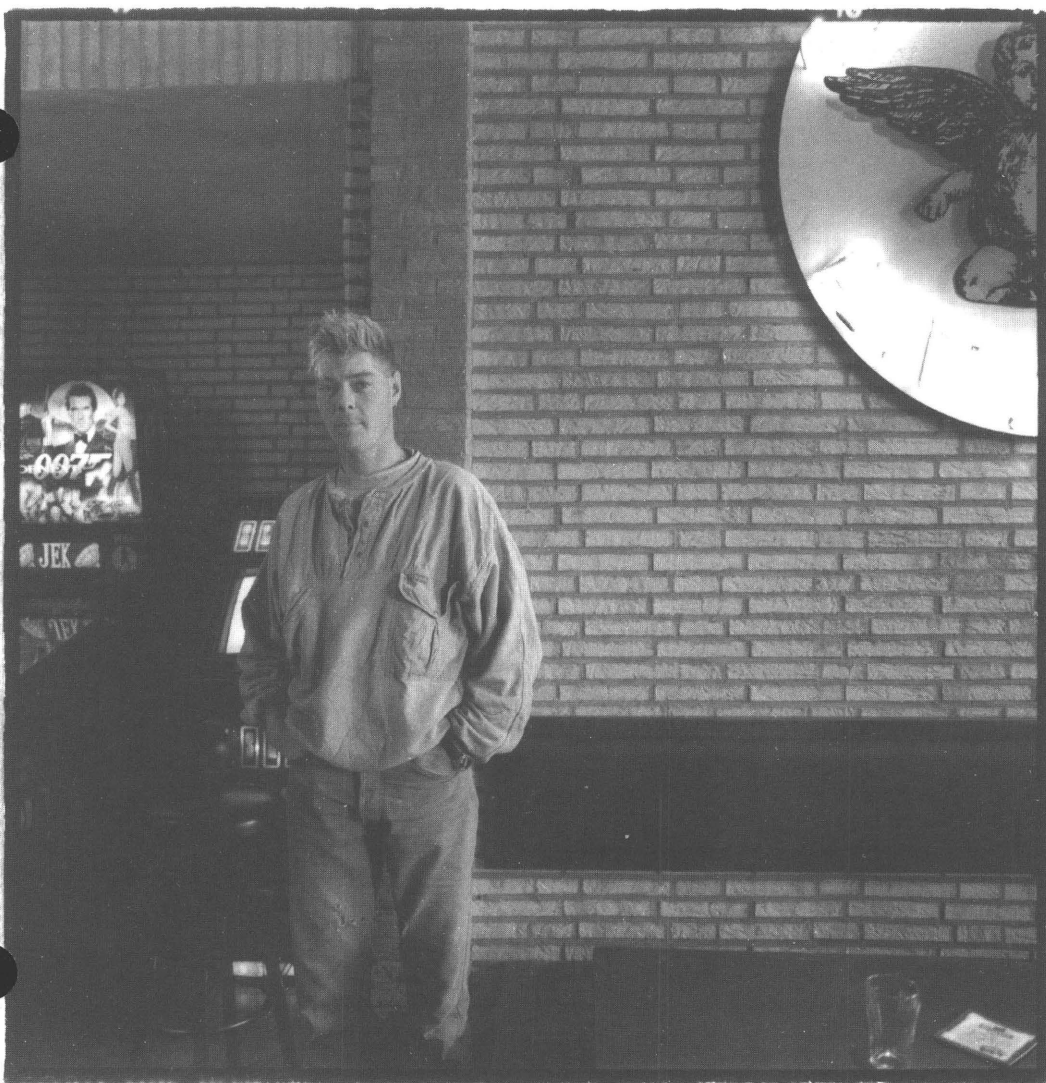
Au 1er Wing passaient les avions, les pilotes de chasse et les couleurs de l'OTAN. Mais les F-16 ont quitté Beauvechain. Alors, après avoir protégé l'Europe, les officiers la regardent se construire. Monique, capitaine dans la Force aérienne, alterne l'espoir et la mélancolie.

“ La Belgique est tellement petite (un F-16 la traverse en quelques minutes) qu'on a tout intérêt à effacer les frontières. Et du point de vue militaire, le concept de défense nationale est périmé. Les États n'ont plus assez de budget pour entretenir chacun leur petite armée. C'est moins cher et plus efficace de réaliser une armée commune. Nous, les Belges, on a intérêt à se spécialiser dans un domaine, et les Français dans autre chose, et on met toutes ces compétences en commun. C'est en route, on ne pourra plus faire marche arrière.

En politique on parle de séparer: les tendances nationalistes rêvent de diviser les pays existants. Mais l'armée, elle, s'occupe de protection élargie: la Belgique, puis l'Europe. Là où certains parlent de visées séparatistes, l'armée devient une garantie de l'Union.

Ceci dit, en tant que mère de famille, je pense que le point de vue militaire n'est pas essentiel. L'essentiel, c'est que les pays arrivent à surmonter leurs petits réflexes nationalistes pour arriver à quelque chose de bien. L'Union est la seule chance de se sauver. Mais quand je vois les petits esprits qui se manifestent, je me demande vraiment si on va y arriver. C'est incroyable comme les résistances nationales sont fortes. Enfin, je suis optimiste, je pense que c'est une question de temps. L'Europe doit arriver à être un partenaire plus fort pour tenir sa place avec autorité dans les discussions mondiales, mais aussi un continent ouvert, accueillant à quiconque veut y vivre de manière constructive. Une Europe qui se referme sur elle-même est condamnée à l'asphyxie. ” □
(NDLR : Monique signale que ses propos n'engagent qu'elle).

SAVIEZ-VOUS QUE... La Belgique occupe actuellement la présidence semestrielle de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), appelée à devenir le « bras armé » de l'Union européenne, selon des modalités qui restent à définir. Lors du Conseil atlantique de Berlin, le 3 juin 1996, Américains et Européens ont signé un accord de principe sur un « pilier européen » au sein de l'Otan. □



“ Quand je pense à l'Europe je pense au futur, aux conséquences de l'unification. J'aime assez l'idée d'une Europe sans frontières et sans impôts, comme aux USA. J'en ai pas peur, mais je trouve que ça prend beaucoup de temps et que notre génération ne profitera pas des choses positives qu'apportera l'Europe. Bon, tant pis. Du moment que ça fasse du bien à mon fils.

C'est sûr que tout va changer, l'économie va devenir plus puissante et ce sont les plus forts qui s'imposeront. Moi, je travaille dans le bâtiment: c'est sûr, en tant que petit indépendant je disparaîtrai peut-être sous la pression des grandes compagnies mais ça ne me gêne pas. Bon, tant pis. Comment je ferais pour résister? En fait je regarde tout ça à distance et si l'Europe peut contribuer au bonheur de ma famille alors je suis pour, parce que je n'ai pas d'autre but que de rendre ma famille heureuse, je ne demande pas plus. Vous savez, la plupart des gens pensent trop à eux-mêmes. Moi, c'est mon opinion. Tout ce que je demande, c'est que l'unification soit positive pour les enfants.

Les autres hommes? les hommes des autres pays dans ce quartier? Oh, je ne sais pas, je ne fais plus attention. Je viens ici pour boire ma bière avant de travailler, je ne sais pas ce qui se passe, je regarde tout ça de loin. ”□

SAVIEZ-VOUS QUE... les crédits du Fonds social européen servent aussi à financer l'initiative communautaire «emploi» qui couvre, notamment, trois actions : Now encourage les projets innovateurs en matière de perfectionnement pour les femmes; Horizon encourage l'amélioration des possibilités d'emploi pour les handicapés; Youthstart vient en aide aux jeunes de moins de 20 ans.□

Quelques rues, la lumière, un café: “ De zevende hemel ”. Un homme boit de la bière: il s'appelle Erik, ouvrier belge parmi les prostituées philippines, les hommes russes, les marins danois qui se croisent dans ce quartier d'Anvers, près du port.

Eurodéputés, lobbyistes :

Les députés européens auront pris leurs responsabilités. Au vu de l'influence croissante de leur institution, il leur fallait édicter de nouvelles règles dans le sens d'une plus grande transparence de leurs intérêts financiers mais aussi des activités des nombreux représentants de lobbies qui régulièrement leur rendent visite.

Nonante huit pour cent des députés n'ont rien à cacher... Le Parlement ne peut plus s'offrir un nouvel échec... et les citoyens européens attendent de nous non seulement une institution qui fonctionne comme il le faut mais qui en donne l'image». C'est sans ambages que l'un des rapporteurs, le socialiste britannique Glyn Ford (PSE) s'adressait à ses collègues le 17 juillet, jour du vote tant attendu sur de nouvelles règles internes au Parlement européen.

Les deux rapports proposant une sorte de code de conduite pour les députés eux-mêmes et pour les représentants des groupes de pression ont été adoptés après d'intenses et souvent difficiles débats, et une première tentative avortée en janvier dernier.

Ces rapports présentés par la Commission du règlement, de la vérification des pouvoirs et des immunités, sont l'oeuvre du libéral français Jean-Thomas Nordmann et du socialiste britannique Glyn Ford.

Cadeaux et largesses «à déclarer»

«La question des cadeaux était délicate et difficile vu que nous devons tenir compte de traditions nationales très différentes. Nous nous sommes mis d'accord sur un système tout à la fois libéral et basé sur la confiance. Les dons non déclarés sont interdits». Jean-Thomas Nordmann résume ainsi la nouvelle «déontologie» qui s'appliquera aux députés. Chaque année, ils devront indiquer dans un registre accessible au public leurs activités professionnelles ou toute autre fonction rémunérée, ainsi que les soutiens financiers, en personne ou en matériel, fournis par toute personne n'appartenant pas au Parlement. Ce registre devra permettre d'identifier les donateurs autant que la voiture de fonction, l'assistant payé par un lobby ou le voyage «sponsorisé». Des pratiques déjà

courantes qui continueront à être autorisées mais ne pourront être cachées. Tout autre don ou libéralité accordé à un député dans l'exercice de son mandat sera interdit. Une formulation d'ordre général qui ne précise donc pas un seuil à partir duquel cette interdiction s'appliquerait.

Ce texte très prudent sur les largesses accordées aux députés européens est le fruit de longues négociations - dues à des différences culturelles - entre partisans d'une éthique dure comme les Français pour qui tout cadeau, toute largesse doivent être interdits, et les Britanniques, plus permissifs.

«Il aurait été difficile de placer un policier à côté de chaque député», ironise le démocrate-chrétien belge Fernand Herman. Sa préférence allait à une mesure plus simple consistant à dresser une liste exemplative et non exhaustive des cadeaux acceptables. Comme la tasse de café ou le beau livre relié *«qui me sont offerts et que je pourrais difficilement refuser chaque fois que je suis invité à donner une conférence»*.

Pour M. Herman, cette «course au purisme» a quelque peu vicié le débat. La façon dont s'exercera le contrôle tout comme les sanctions prévues restent encore floues. Ce code de conduite reste très dépendant du «bon sens, de la confiance», résume son collègue Gérard Deprez.

La nouvelle réglementation concernant les eurodéputés ne leur imposera pas d'obligation en matière de déclaration de patrimoine. En l'absence d'un statut de député européen, ils devront respecter leurs législations nationales respectives, souvent bien différentes. Ainsi, les règles d'incompatibilité, d'immunité parlementaire varient d'un pays européen à l'autre. Une uniformisation des statuts de députés impliquerait également des salaires identiques. Alors qu'aujourd'hui, ceux-ci peuvent varier du simple au triple.

un nouveau code de conduite



© PE

Des dispositions sont aussi à l'étude pour clarifier le statut des quelque 300 assistants travaillant à Bruxelles pour le compte des députés. L'utilisation conditionnelle d'une allocation fixe de 300.000 FB est jusqu'à ce jour laissée à la discrétion de chaque député. Ce qui permet parfois certains abus en matière de couverture sociale et fiscale...

Un registre pour les visiteurs «lobbyistes»

De nouvelles normes seront éditées pour les députés, mais aussi pour les nombreux lobbyistes, représentant des associations professionnelles, des régions, des cabinets de consultants, bref tous ces groupes de pression qui gravitent autour des institutions européennes et en particulier du Parlement européen. L'idée n'est certes pas de leur fermer la porte mais de s'assurer de leur identité autant que du respect d'un code de conduite. Désormais, les représentants de lobbies désireux d'obtenir un accès permanent aux bâtiments du Parlement, devront s'ins-

crire dans un registre, en mentionnant leur «raison sociale». Ils devront aussi être porteurs d'un badge et respecter un code de conduite. Il s'agit essentiellement de règles auxquelles doivent déjà se soumettre ceux qui visitent régulièrement le Parlement européen. Il leur est ainsi interdit de vendre un document ou «soudoyer» un fonctionnaire ou un eurodéputé, de même que de se présenter sous une fausse identité.

Qui sont ces lobbies? Le Parlement européen y inclut toute personne ou groupement qui cherche à informer, influencer ou recueillir des informations auprès de son institution. Des représentants de groupements de consommateurs ou producteurs, d'employés et employeurs, de régions, de consultants, mais aussi d'organisations d'intérêt plus général comme Greenpeace ou Amnesty International. Ces dernières n'apprécient particulièrement l'étiquette de «lobbies». Jim Murray, Directeur général du BEUC (Bureau européen des consommateurs) est, pour sa part, plus positif: «*l'inscription dans un registre permettra de mieux informer et être informé*». □

Br.B.

Pour tout contact
ou information
complémentaire,
n'hésitez pas
à appeler
le Parlement
européen/Bureau
pour la Belgique
Rue Belliard, 97-113
1047 BRUXELLES
Tél. 02/284 20 05
Fax 02/230 75 55

Pages rédigées par le Bureau pour la Belgique du Parlement Européen

A propos des indemnités funéraires ●

Selon les juges européens, ce sont des avantages sociaux. Donc aucune discrimination ne peut être appliquée en fonction de la nationalité.



EURODROIT

à votre service

Vous pouvez contacter Eurodroit par téléphone au (02) 295 94 78 tous les jeudis de 14 à 18 heures

Toute demande d'information écrite peut être adressée à

EURODROIT
rue Archimède 73
1000 Bruxelles

Entretiens individuels sur rendez-vous

Lorsque, dans un pays membre de l'Union européenne, les personnes ayant de faibles ressources peuvent recevoir une indemnité pour payer les funérailles d'un proche, la caisse de prestations sociales ne peut pas exiger que l'enterrement ou l'incinération se fasse dans le pays. Encore un cas, selon la Cour de Justice européenne, où les «lois» européennes interdisent les discriminations en fonction de la nationalité.

Dans un arrêt prononcé fin mai, les juges européens ont donné raison à John O'Flynn, un Irlandais retraité vivant au Royaume-Uni à qui un organisme britannique de prestations sociales a refusé une indemnité funéraire lors du décès de son fils, parce que l'inhumation n'avait pas eu lieu au Royaume-Uni. M. O'Flynn, qui avait travaillé au Royaume-Uni, avait en principe droit à l'indemnité, car il remplissait les conditions de ressources prévues. Mais la loi britannique exigeait que l'inhumation - ou la crémation - ait lieu au Royaume-Uni.

M. O'Flynn a saisi la juridiction britannique compétente, le commissaire à la sécurité sociale

(Social Security Commissioner), afin de faire annuler le refus d'indemnité, qu'il considérait comme une discrimination selon la nationalité. Pour les juges européens, l'indemnité funéraire en cause constitue un avantage social; or, un règlement européen de 1968 prévoit que, dans n'importe quel pays de l'Union européenne, les travailleurs des autres Etats membres ont droit aux mêmes avantages sociaux que les nationaux.

Les juges européens considèrent que la loi britannique opère une discrimination envers les travailleurs européens non britanniques, puisque ceux-ci risquent, beaucoup plus que les Britanniques, de vouloir faire enterrer un proche ailleurs qu'au Royaume-Uni. De toute façon, notent les juges, l'indemnité couvre les coûts liés à l'enterrement ou à l'incinération dans un lieu proche du domicile du défunt, mais elle ne prend pas en charge les frais de transport du cercueil vers un lieu d'inhumation ou de crémation éloigné de ce domicile. □



publications

gratuites

Les publications suivantes peuvent être obtenues aux adresses indiquées:

- "Observatoire européen des drogues et toxicomanies-Rapport général d'activités 1995", 107 p. Une source d'information précieuse concernant les activités et le développement de l'OEDT, particulièrement dans son année de lancement. OEDT, Rua da Cruz de Santa Apolonia 23-25, PT-1100 Lisbonne (Portugal). Tél.: 00351/1/813.13.18; fax: 00351/1/813.17.11. E-mail: emcdda@individual.puug.pt
- "Groupement européen des caisses d'épargne-Rapport annuel 1995", 53 p. GECE, av. de la Renaissance 12, 1000 Bruxelles. Tél.: 739.16.11; fax: 02/736.09.55.
- "Urb-Al Europa-America Latina", présentation publique à Naples (7 juin 1996) du programme de coopération entre villes, régions et autres collectivités locales et territoriales, de l'Union européenne et de l'Amérique latine, pour la création de réseaux en vue de la mise en place d'actions d'intérêt mutuel, 10 p. A commander auprès de la Commission européenne, DG 1B, Relations extérieures, Direction Amérique latine, rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles.

En vente

- au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles;
- à la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles;
- au CREDOC, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles;
- à la Librairie Jean de Lannoy, avenue du Roi 202, 1190 Bruxelles; sauf si une autre adresse est indiquée:
- "Guide du consommateur européen dans le grand marché", 2e édition, Commission européenne, 250 p., 9 ECU (hors TVA). Divisé en trois parties, le guide répond à la plupart des questions que se posent chaque jour les consommateurs, aux prises avec une offre croissante de biens et de services, mais aussi avec une série de problèmes (et parfois de pièges et traquenards) pas toujours faciles à résoudre et à éviter.
- "Outils, produits, méthodologies pour réussir l'Europe par l'école", 119 p., 200 FB. Cet ouvrage, publié avec l'aide de la Commission européenne (DG XXII), apporte une moisson d'idées et de réalisations où les enseignants pourront puiser de quoi nourrir leur dynamisme pédagogique. A commander auprès du Secrétariat général de l'enseignement catholique, cellule



Europe, place de Sainte-Adresse 12, 1070 Bruxelles. Tél.: 02/529.04.42.

- "La prévention du racisme au lieu de travail", 196 p., 20 ECU (sans TVA). Publié par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Wyattville Road, Loughlinstown, Co Dublin, Irlande. Tél.: 00353/1/204.31.00; fax: 00353/1/282.64.56.

E-mail: Postmaster@eurofound.ie. Ce rapport reprend les conclusions des rapports nationaux entrepris dans tous les Etats membres et la Norvège. Le racisme prolifère quand on l'ignore. Toutefois, le rapport belge révèle que ni les employeurs ni les syndicats ne se pressent pour mener des campagnes de prévention sur les lieux du travail.

- "La dissuasion nucléaire européenne. Quel avenir?", par André Dumoulin, Dossier du Grip 3-4/96, 131 p., 475 FB.
- "Panorama de l'industrie communautaire", DG III/Eurostat, Les dernières informations sur l'industrie communautaire, supplément conjoncturel (bimestriel), 3/1996, 86 p., 13 ECU. N° catalogue CA-CV-96-003-FR-C.
- "La PESCE, l'UEO et la CIG", édité par Eric Remacle, Institut d'études européennes (ULB), 196 p., 400 FB. Rens.: tél.: 02/650.44.65 (après-midi); fax: 02/650.30.68.
- "Le médiateur européen-Rapport annuel 1995", in Journal officiel des Communautés européennes 96/C234/01, 6,50 ECU (hors TVA).

exposition

Préserver notre planète

La Commission européenne vient d'inaugurer une exposition consacrée aux principales actions qu'elle mène dans le domaine de la protection et de la conservation de notre environnement. Dans une salle du *Visit Point Europe*, au rez-de-chaussée du bâtiment situé 102, rue de la Loi, à Bruxelles (près de la station de métro Maelbeek), de grands panneaux en couleurs expliquent par l'image pourquoi l'Europe consomme une trop grande part de ses ressources naturelles et comment le programme de l'Union européenne pour l'environnement entend y remédier.

Ce programme, intitulé *Vers un développement soutenable*, l'Union européenne entend inciter les pays d'Europe et du monde entier à limiter la consommation des ressources naturelles mondiales à ce que la nature est en mesure de reconstituer et à réduire la pro-

duction de déchets à ce qu'elle peut absorber. Bref, à parvenir à une gestion durable de notre planète.

Les photos et panneaux expliquent clairement la nécessité d'une politique européenne de l'environnement ainsi que les efforts actuels de l'Union européenne dans ce domaine. Une présentation vidéo permanente dans diverses langues officielles de l'Union détaille les dangers qui menacent l'environnement et souligne la nécessité d'une politique coordonnée à l'échelon européen.

À côté de l'exposition sur l'environnement, une série d'images clés brièvement commentées évoquent, sous le titre de *Panorama de l'Europe*, l'histoire de la construction européenne depuis la fin de la seconde guerre mondiale ainsi que les grandes lignes des principales politiques de l'Union.



Mme Ritt Bjerregaard (à gauche), membre de la Commission européenne responsable de la politique de l'environnement de l'Union, et Mme Colette Flesch, directeur général responsable notamment de l'information et de la communication à la Commission, lors de l'inauguration de l'exposition *Towards a Sustainable Environment* (Vers un développement durable).

L'exposition est complétée par une présentation continue de vidéos d'information et par l'accès informatisé aux bases de données de la Commission européenne.

Les deux expositions sont ouvertes tous les jours ouvrables, du lundi au vendredi,

de 9 h 00 à 17 h 30. Entrée libre. L'exposition sur l'environnement est ouverte jusqu'à la fin de l'année et sera ensuite remplacée par une exposition consacrée à une autre politique de l'Union européenne. L'exposition *Panorama de l'Europe* est permanente.

A l'agenda

Le 16 octobre, la Maison de l'Europe à Damme, près de Bruges, organise un salon sur les applications du multimédia dans le monde de l'éducation (de 10h30 à 17h30). Le Bureau en Belgique de la Commission européenne y présentera le serveur Europa que chacun peut consulter sur Internet à l'adresse: <http://europa.eu.int>.

Le 26 octobre, toujours à Damme, journée de rencontre européenne à l'occasion des 40 ans de la Maison de l'Europe. Thème : «Le citoyen et son Europe». Conférences, échanges de vues, débats sur la participation du citoyen à l'Union européenne ... ouverts à tous.

Pour de plus amples informations sur ces deux événements: M. M. Strubbe ou Mme E.

Boussemaere, Stichting Ryckvelde, Ryckvelde 10, 8340 Damme. Tél.: 050/35.27.20.

A Liège, du 18 au 23 novembre, la Conférence intergouvernementale (CIG) sera au coeur des débats du Congrès européen des étudiants, sous le patronage de la Commission européenne. Des étudiants venus de l'Union européenne et même de plus loin discuteront de cette «CIG» qui décidera de l'avenir de l'Union européenne. Parmi les thèmes: «L'Europe, une illusion de démocratie» et «la citoyenneté et l'identité européenne».

Pour tout renseignement, contactez M. C. Nihon, Université de Liège, Domaine du Sart Tilman Bât. B8, 4000 Liège. Tél.: 041/66.28.81. Fax: 041/66.28.82.



Robert Schuman

L'Europe apparaît à un nombre grandissant d'Européens comme la seule issue possible, comme un des noyaux solides d'une future structure politique du monde.

EURINFO est édité par le Bureau en Belgique de la Commission européenne
73 rue Archimède
1000 Bruxelles
Tél. (02) 295 38 44
Fax (02) 295 01 66

Secrétaire de rédaction:
François JANNE D'OTHÉE

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement la position de la Commission.

La reproduction des articles est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et envoi au Bureau en Belgique de la publication.

© CECA-CEE-CEEA
Bruxelles-Luxembourg 1996
CC-AH-96-008-FR-C

Lay-out et mise en page :
UPO - Bruxelles

Impression :
La Charte - Bruges



© CE

Ils ont dit ou écrit ...

Le problème de l'Europe répond assez bien à la théorie de la bicyclette: si on n'avance pas, on tombe. Or, actuellement il y a un blocage. On pourrait souhaiter que tous les Etats membres partagent les mêmes objectifs sur l'Europe unie. Mais ce n'est plus le cas et ce le sera de moins en moins.

Gérard ROLAND, professeur d'économie à l'ULB, dans L'Echo.

Les décideurs européens, grands spécialistes de l'art du compromis, sont beaucoup moins à l'aise pour trancher les problèmes délicats à l'issue desquels il y a quelques gagnants, mais surtout de nombreux perdants. Rien encore ne permet de savoir comment l'Union européenne parviendra à concilier les divergences d'intérêts dans le dossier de l'UEM.

Wim LAGAE, professeur à l'école des hautes études commerciales d'Anvers, dans De Standaard

Pour le dire simplement, l'Europe est porteuse d'espoir, l'Afrique, non. Les cinquante prochaines années n'apporteront aucun changement à cette situation (...). Avec la mondialisation de l'économie, le néolibéralisme et la circulation de l'information, il sera impossible de contenir les flux migratoires à moins de convertir l'Europe en une véritable forteresse.

Fred DE VRIES, journaliste, dans De Morgen